



# Le Mag'

## du Pays d'Othe Aixois



27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - Aix-Villemaur-Pâlis

Madame, Monsieur,

Lors de mon édito de mai dernier, je vous avais fait part, eu égard à ce qu'étaient les baisses de dotations de l'Etat en cette année 2016 (96 000 €), de la nécessité de donner un petit coup de pouce à nos taux d'imposition. Nous avons voulu cette hausse de la fiscalité mesurée, faisant ainsi passer le taux de la Taxe d'habitation de 3,55 % à 3,90 % et celui du Foncier bâti de 2,98 % à 3,28 %.

De la même manière, il avait été annoncé que le surcoût lié à la mise en service du ramassage en porte à porte des papiers et emballages (46 000 €), nécessiterait une petite augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère.

Aujourd'hui, chacun d'entre vous a reçu ses notifications d'imposition et a pu vérifier que ce qui avait été annoncé en mai, une augmentation mesurée tant de la Taxe d'Habitation et du Foncier bâti que de la Taxe d'ordure ménagère, a bien été traduite dans les faits, tout comme celle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère.

Dans cet édito, je vous indiquais également que les travaux de l'école de musique allaient bon train. Aujourd'hui ils sont terminés et leur réception définitive a eu lieu le 20 octobre dernier.

Adieu donc aux locaux inappropriés de la mairie d'Aix-en-Othe, place aux nouveaux, lesquels seront mis en service dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Nul doute que ce nouveau cadre assez exceptionnel en milieu rural sera propice à la production d'un enseignement visant à l'excellence.



A la rentrée, 142 élèves étaient inscrits dans les 10 classes que comporte l'école, laquelle outre l'initiation musicale, le chant et la chorale, propose l'apprentissage d'une palette d'instruments variés tels le piano, la guitare, la trompette, le saxophone, la clarinette, la flûte, la batterie ou encore l'orgue.

Il est à noter que cette excellence de l'enseignement dispensé au sein de l'école, permet chaque année de mettre en exergue de jeunes musiciens récompensés par les prix du Conseil départemental.

Cette année c'est la jeune Maëlle LOGA, trompettiste, qui se verra remettre par monsieur le Président du Conseil départemental le « Prix départemental aux jeunes musiciens 2016 »

Concernant la future maison de santé, là encore le dossier suit son cours et entre dans sa phase opérationnelle, les études de sol ayant démarré fin octobre.

L'avant projet définitif sera présenté au début du mois prochain et le dossier de permis de construire sera finalisé

**N°8 - NOVEMBRE/DECEMBRE 2016**

pour le 15 janvier. Cela permettra une consultation des entreprises en mars, le commencement des travaux devant intervenir à la rentrée de septembre.

Mais pour cette fin d'année, le dossier qui est sur notre bureau est celui de l'extension de la communauté de communes aux trois communes des Portes du Pays d'Othe qui n'ont pas souhaité rejoindre le Grand Troyes : Neuville-sur-Vanne, Chenegy et Bercenay-en-Othe.

Afin de finaliser l'intégration de ces trois communes, un certain nombre de questions devaient trouver réponse : quid de la composition du nouveau conseil communautaire, quid du ramassage des ordures ménagères et de l'utilisation des déchetteries de Vauchassis et de Bucey pour ces dernières, quid de la poursuite des opérations ORAC ou OPAH sur l'ensemble du Pays d'Othe, quid du financement de l'école de musique, quid de la répartition des actifs de la CCPOA...

Une rencontre en présence du premier vice-président et du directeur général des services du Grand Troyes ainsi que de Madame Duchêne, présidente de la CCPPPO s'est tenue dernièrement et a permis d'envisager tous ces changements avec confiance et sérénité.

En parallèle de la modification des périmètres de nos intercommunalités, se pose également la question de l'évolution du PETR du Pays d'Othe. En effet, n'étant plus constitué que d'une seule intercommunalité (la nouvelle communauté de communes du Pays d'Othe), celui-ci disparaîtra dans sa forme actuelle au 1er janvier.

Il est donc envisagé de créer un nouveau PETR (Pôle d'Equilibre Territorial) entre notre communauté de communes et la communauté qui va naître de la fusion des deux communautés de communes d'Ervy-le-Châtel (Val d'Armanche) et de Chaource (Chaourçois).

Les habitudes que nous avons prises de travailler ensemble depuis de longues années, tant dans le cadre de la gestion des fonds européens Leader que dans celui de la déclinaison du « Plan climat » sur nos territoires, devrait largement faciliter les choses et les discussions fructueuses que j'ai eu récemment avec Jean Pouillot, le Président du SMARBA sur ces questions, ne peuvent que me rendre optimiste.

Voyez chers amis, la communauté de communes vit, évolue et est productive de projets visant à ce que notre Pays d'Othe poursuive son développement. Ce n'est pas simple tous les jours, mais grâce à la grande cohésion de notre conseil communautaire, la tâche est facilitée. Cette cohésion fait notre force et je ne doute pas que dans les évolutions à venir il en soit encore ainsi demain.

Avec ma cordiale amitié,

**Yves FOURNIER**  
Président de la CDCPOA

## PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

### L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR  
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu  
**le 3ème mercredi de chaque mois**  
**de 9 h 30 à 12 h 00.**

**Dans les locaux de la mairie**  
**d'Aix-Villemaur-Pâlis,**  
1 avenue Georges Clémenceau.

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

### CDAD 10

**Pour les habitants de la Communauté**  
**de communes du Pays d'Othe Aixois.**

Permanences d'informations et d'orientation  
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

**Mercredi 16 Novembre 2016**  
**14 h 30 - 16 h 30**  
**Mercredi 14 Décembre 2016**  
**14 h 30 - 16 h 30**



Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la  
Communauté de communes  
Rendez-vous au **03 25 46 70 63**

# SANTÉ : LA MALADIE DE LYME



## QU'EST-CE QUE LA MALADIE DE LYME ?

**La borréliose** ou maladie de Lyme tient son nom de la petite ville du Connecticut où elle a été identifiée dans les années 1970. Il s'agit d'une infection par la bactérie *Borrelia*, qui peut toucher les hommes comme les animaux (« zoonose »). La maladie n'est pas contagieuse. Elle est transmise à l'homme lors d'une piqûre de tique infectée par la bactérie.

## COMMENT EST-ELLE TRANSMISE ?

Les tiques, acariens ronds et sombres mesurant entre 1 et 3 millimètres, se trouvent partout en France, hormis au-dessus de 1 500 mètres. Elles vivent dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Les cas de borréliose sont plus nombreux dans le centre de la France (Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes) et en Alsace-Lorraine, selon le réseau de médecins Sentinelles.

Pour passer de la larve à la nymphe, puis à l'état adulte, la tique se fixe sur le corps de son hôte et se gorge de sang pour se nourrir. Son poids peut alors être multiplié par 600. Plus elle reste longtemps, plus elle risque de propager des maladies – même si seulement 5 à 20 % sont infectées par **la Borrelia**. Les personnes à risque sont les promeneurs, les gardes forestiers ou les agriculteurs, surtout entre mai et septembre.

## QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Les piqûres ne se sentent pas, car la tique injecte un anesthésiant local. De plus, certaines tiques à l'état de nymphe sont très difficilement visibles à l'œil nu. On peut toutefois être alerté par des signes cliniques.

### La borréliose peut évoluer en trois phases :

- de trois à trente jours après la piqûre, une plaque rouge circulaire peut apparaître et s'étendre. Il s'agit d'un « érythème migrant ». Mais ce n'est pas systématique. Dans 80 % des cas, il s'agit de la seule manifestation de la maladie. Détectée à ce stade, la maladie peut être traitée par des antibiotiques ;

- en l'absence de traitement, des symptômes divers peuvent apparaître entre un et six mois plus tard. Ils peuvent toucher le système nerveux (fatigue, paralysie, maux de tête), les articulations (arthrites aux genoux, coudes), la peau (érythèmes) et plus rarement le cœur (palpitations) ;

- si rien n'est fait, ces manifestations peuvent devenir chroniques, c'est-à-dire qu'elles apparaissent et disparaissent périodiquement. Elles sont très invalidantes pour les patients. On peut donc confondre ces symptômes avec ceux d'autres maladies comme la sclérose en plaque, par exemple.

Le traitement systématique par des antibiotiques après piqûre de tique n'est pas indiqué car la plupart des tiques ne sont pas contaminantes et seulement 5 % des personnes infectées par une tique contaminée développeront une infection active.

## COMMENT SE PROTÉGER ?

Pour éviter de contracter la maladie de Lyme, la première précaution est de porter des vêtements couvrants (pantalons, chaussettes, chapeau) lorsqu'on se promène dans la nature. Il existe aussi des répulsifs à appliquer sur la peau, sauf pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Après une sortie, il faut inspecter l'ensemble du corps, surtout les plis ou le cuir chevelu et retirer les tiques rapidement sans utiliser les ongles (risque de casser la tête de la bête) ni appliquer de produit chimique ou de flamme (risque d'accroître la régurgitation des bactéries). L'instrument adapté est le tire-tique, disponible en pharmacie. Ensuite, on peut désinfecter. En cas de doute, ou d'apparition d'érythème, il faut consulter un médecin, comme le précisent les plaquettes de prévention.

### Comment retirer une tique ?

• Il existe deux méthodes :

**A** Utilisation d'un tire-tique (disponible en pharmacie) : saisir la tique à sa base et tourner dans un sens ou dans l'autre



**B** Utilisation d'une pince fine : saisir fermement la tique à sa base en tirant sans torsion





Native de Vulaines, je suis arrivée à Rigny-le-Ferron en 1980 pour reprendre avec mon mari l'exploitation agricole familiale. J'ai donc toujours vécu dans le Pays d'Othe et j'y suis très attachée.

Mon tour est venu avec l'aide des membres de la commission « communication » de vous présenter notre village. Rigny-le-Ferron est composé d'un bourg, d'un hameau « le Bois de Rigny » et de trois écarts « Gerbeaux » « Chasse Profit » et « la Rondinerie ». Il est situé à la limite de l'Yonne.

### UN PEU D'HISTOIRE

L'origine du nom de Rigny-le-Ferron vient du gentilice celte RENOS et FERRON des forges qui traitaient le fer.

Niché aux creux des vallons du Pays d'Othe, on disait autrefois « de 17 montagnes et de 17 vallons, Rigny en est la tramée »



### NOTRE CHARMANT VILLAGE

La superficie de la commune est de 1950 ha, dont 195 ha de forêt. Le Ru de Tiremont, ou grand Fossé, ainsi que le ruisseau de Cérilly, coulent dans le village pour ensuite rejoindre la Vanne. L'aqueduc des Eaux de Paris, qui collecte les sources de Cérilly, est situé en périphérie.

Notre village rural est un bourg à la structure urbaine. Ses maisons, accolées les unes aux autres, ont la particularité de posséder pour la plupart de grands porches donnant sur une cour. Pour son architecture, il est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de l'Aube.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, Rigny-le-Ferron comptait 1244 habitants. Aujourd'hui, nous sommes 368 ferronnais.



L'église : dédiée à Saint Martin, évêque de Tours au IV<sup>ème</sup> siècle, qui a été reconstruite au XVI<sup>ème</sup> siècle sur des fondations du XII<sup>ème</sup> siècle, est de forme quasi-rectangulaire et se compose d'une nef à bas-côtés, longue de trois travées, précédée d'un clocher-porche, disposition qui évoque les traditions du haut moyen âge. Ses magnifiques vitraux datent du XVI<sup>ème</sup> siècle. On peut également y admirer une vierge de Pitié avec donatrice, en pierre polychrome réalisée vers 1515-1521.



## RIGNY-LE-FERRON VU PAR SON MAIRE



Les promenades : en 1537, le village était enclos de murailles et de fossés. En 1833, les anciennes fortifications sont transformées en promenade plantées de tilleuls.



Il existe toujours dans notre campagne un polissoir mégalithique au lieu dit de « Massicault ».

### Quelques anciennes demeures :

- La ferme fortifiée des Ardents avec ses deux tourelles.
- Un ancien manoir, la maison des Grues a gardé son caractère médiéval, cette demeure était l'habitation du Gruyer d'où son nom (officier seigneurial des eaux et forêts).

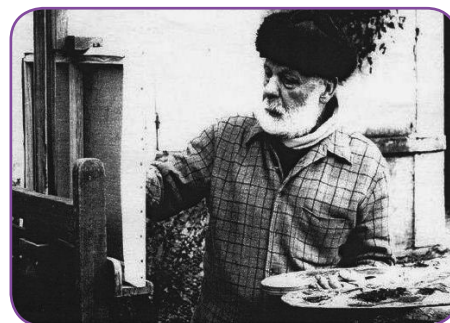


### Quelques personnalités :

M. Plansson né en 1748 serrurier de la bastille.

Hector des ardents mort en 1675, marin de Richelieu, officier de la marine royale française.

Philippe-Jacques Moreau (1777-1849) maréchal d'empire.



Arsène Sari peintre fauviste  
(1895-1995)

Notre village compte plusieurs exploitations agricoles, divers artisans et producteurs locaux pour contribuer à l'activité du village.

Nous avons tenu à conserver un dépôt de pain dans l'ancienne boulangerie, notre agence postale, ainsi que notre école primaire, regroupée en RPI. Nous disposons également d'un point lecture. Une compagnie de Pompiers volontaires est encore présente au village.

Si cette présentation vous a donné envie de découvrir notre village, nous vous y souhaitons la bienvenue.

**Jannick DERA EVE**  
Maire de Rigny-le-Ferron

## ENVIRONNEMENT : NOUVEAUX COLLECTEURS D'AMPOULES

La Société Artemise implantée sur la zone d'activité de Vulaines, dans le domaine du recyclage des lampes, a développé un collecteur innovant l'**artemiseBOX**. Il permet aux usagers de déposer librement et en toute sécurité les lampes, cartouches d'encre et piles usagées en apport volontaire.

Partenaire de ce projet tant au titre du développement économique que de sa compétence en matière de gestion des déchets et de promotion de l'économie circulaire, la Communauté de communes a décidé d'implanter deux collecteurs d'ampoules sur les points d'apport volontaire Saint-Mards-en-Othe (rue de la Grenouillère) et Rigny-le-Ferron (route de Flacy, à côté de la station d'épuration).



Ce mode de collecte intervient en complément avec les solutions de collecte proposées par la Communauté de communes sur le site de la déchèterie, à Aix-en-Othe Rue Blondin ou de celles existantes dans certains commerces du territoire.

**Recycler, c'est protéger l'environnement et penser à l'avenir de nos enfants.**



Ces déchets sont dangereux pour l'environnement car ils contiennent des substances polluantes : mercure, nickel, lithium.

Ces métaux lourds sont cancérogènes et peuvent créer des allergies, des troubles du système reproducteur et des effets neurotoxiques.

Abandonnés dans la nature, ces déchets rejettent dans le sol leurs substances toxiques. L'eau de pluie facilite le ruissellement et l'infiltration de celles-ci dans le sol.

**Le tri et le recyclage des déchets permettent à la fois de diminuer la pollution de la planète et de préserver nos ressources naturelles.**

Accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ce dispositif permettra d'améliorer le taux de collecte sur le territoire de déchets qui sont toxiques lorsqu'ils se retrouvent dans l'environnement.

**Jérôme RONCIN**  
Chef de projet environnement  
et développement de la Communauté de communes

## THÉÂTR'O BISTROT : UN DINER SPECTACLE PRÈS DE CHEZ VOUS

**1 SPECTACLE + 1 REPAS =  
1 SOIRÉE À NE PAS RATER !!**

Comme promis, la saison 4 va débiter prochainement, avec un nouveau spectacle dans vos Bistrots de Pays favoris !

	
<b>Samedi 26</b> 19h30 <b>novembre</b>	<b>Vendredi 2</b> 19h30 <b>décembre</b>
<b>Le Grill'Othe à Saint-Mards-en-Othe</b>	<b>La Brasserie des Tilleuls à Palis</b>
<b>MENU 27 €</b> <small>Boissons non comprises</small>	<b>MENU 26 €</b> <small>Boissons non comprises</small>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entrée : Aumônière de Chaource, mescalun vinaigrette au cidre</li> <li>Plat : Filet mignon de porc sauce foie gras sur son écrasé de pommes de terre et son cœur de sucrine</li> <li>Dessert : Craquant 3 chocolats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amuse-bouches et apéritif offerts</li> <li>Entrée : Gratin de poireaux au chaurice et œuf poché</li> <li>Plat : Parmentier de canard sauce forestière</li> <li>Dessert : Déclinaison de chocolats</li> </ul>
<small>+33(0)3 25 70 10 03 Coordonnées GPS : 48°10'20.1"N 3°47'59.0"E</small>	<small>+33(0)3 25 46 87 96 Coordonnées GPS : 48°17'16.7"N 3°42'27.4"E</small>



Cette fois ci, venez assister au spectacle musical des **DELINQUANTE**, duo de filles pétillantes à la joie communicative.

## LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

### NOVEMBRE

**DU 2 NOVEMBRE AU 23 DÉCEMBRE**  
**AIX-EN-OTHE - OFFICE DE TOURISME**

Exposition « La vie en couleur » de Thierry Bidaux.



**SAMEDI 5 NOVEMBRE**  
**SAINT-MARDS-EN-OTHE**  
Cinéma « Radin » 20 h au lavoir.

**AIX-EN-OTHE**  
Théâtre « Fragment de femme »  
salle polyvalente, 20 h.  
**PÂLIS**

Journée d'expression au  
Domaine du Tournefou.

**VENDREDI 18 NOVEMBRE**  
**VILLEMAUR-SUR-VANNE**  
Beaujolais nouveau.

**PLANTY**  
Beaujolais nouveau.  
**MARAYE-EN-OTHE**  
Concours de belote à la salle des fêtes, à 18 h.

### MARDI 22 NOVEMBRE

**AIX-EN-OTHE**  
Cinéma « L'Odysée » 20 h 30 à la MJC.

**VENDREDI 25 NOVEMBRE**  
**SAINT-MARDS-EN-OTHE**  
Balade naturaliste.

**AIX-EN-OTHE**  
Concert les « Biskotos »,  
à 10 h 30 et 14 h, salle  
polyvalente.

**SAMEDI 26 NOVEMBRE**  
**AIX-EN-OTHE**  
Concert jeune public à la salle  
polyvalente.

**DIMANCHE 27 NOVEMBRE**  
**PÂLIS**  
Après-midi quizz de culture  
générale, à la salle des fêtes, à  
15 h.

### DÉCEMBRE

**DU 7 AU 10 DÉCEMBRE**  
**AIX-EN-OTHE**  
Bourse aux jouets, à la salle  
polyvalente.

**SAMEDI 10 DÉCEMBRE**  
**AIX-EN-OTHE**  
Après-midi Russe à la salle de la  
MJC.

**10 ET 11 DÉCEMBRE**  
**VILLEMAUR-SUR-VANNE**  
Exposition « Débal'art ».



**MARDI 13 DÉCEMBRE**  
**AIX-EN-OTHE**  
Cinéma « Moi, Daniel Blake »  
20 h 30 à la MJC.

**SAMEDI 17 DÉCEMBRE**  
**AIX-EN-OTHE**  
Loto gourmand, à 19 h à la salle  
polyvalente.

**VENDREDI 30 DÉCEMBRE**  
**SAINT-MARDS-EN-OTHE**  
Balade naturaliste.

### JANVIER

**VENDREDI 27 JANVIER**  
**SAINT-MARDS-EN-OTHE**  
Balade naturaliste.

**SAMEDI 28 JANVIER**  
**VILLEMAUR-SUR-VANNE**  
Concours de Poker à la salle des  
fêtes.

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à l'Office de Tourisme : 03.25.80.81.71

## INFOS PRATIQUES

### DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

#### Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars)

Mardi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*

Chemin du Four - Route de Villemoiron  
Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
Tel : 03 25 81 18 39



\* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS

27 avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
Tel : 03 25 46 70 63  
Fax : 03 25 46 66 03  
Mail : [cdcpoa@wanadoo.fr](mailto:cdcpoa@wanadoo.fr)  
SITE WEB : [cdc-pays-othe-aixois.fr](http://cdc-pays-othe-aixois.fr)

#### Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h



### OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE

2, Rue Maréchal Foch - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
**Tél :** 03 25 80 81 71 - **Email :** [ot@tourisme-othe-armance.com](mailto:ot@tourisme-othe-armance.com)  
**SITE WEB :** [www.tourisme-othe-armance.com](http://www.tourisme-othe-armance.com)



#### Horaires hors saison

Mardi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30
Mercredi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30
Jeudi	10 h à 12 h 30
Vendredi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30
Samedi	10 h à 12 h 30 - 15 h à 17 h 30

Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur l'application OTHE ARMANCE.

Disponible sur App Store et Google play

#### Directeur de la publication

Yves FOURNIER

#### Impression

La Renaissance

#### Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois

#### Tirage

3900 exemplaires

**Dépôt légal :** 3<sup>ème</sup> trimestre 2016